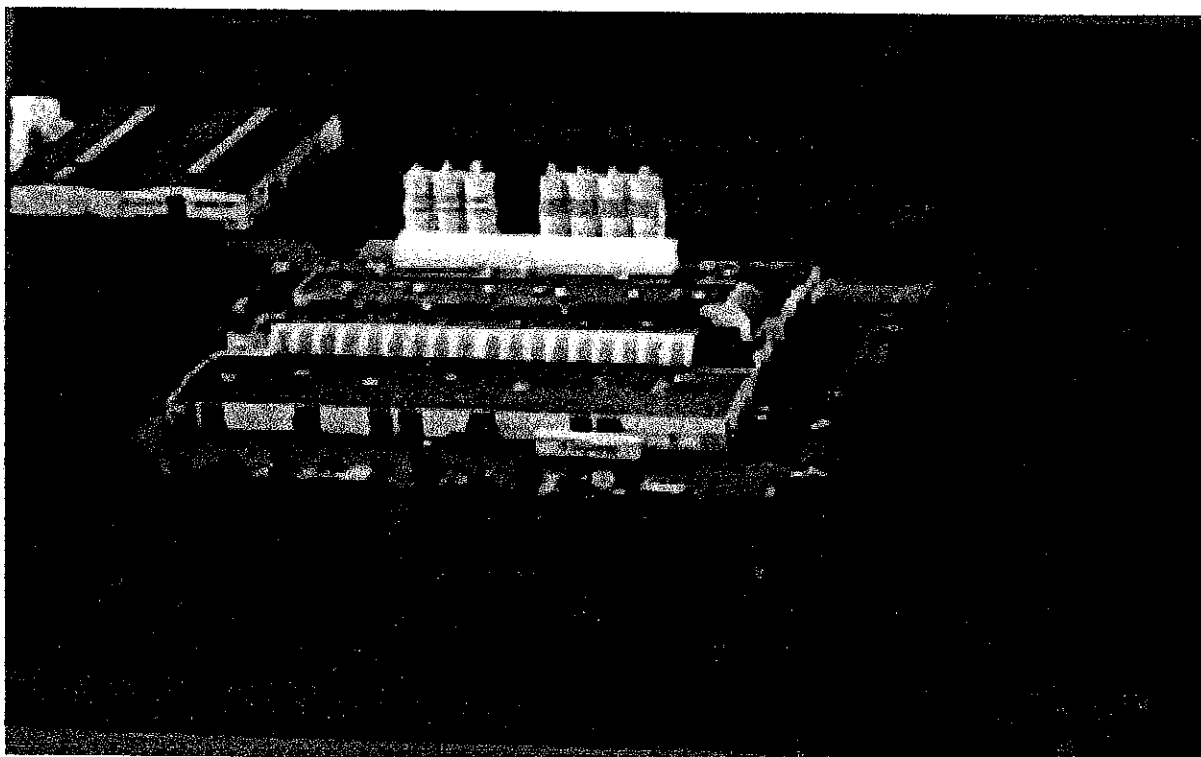


Département de l'Aisne-Arrêté préfectoral n° IC/2013/122 relatif à la demande d'autorisation présentée par la société CIFRA, au titre de la régularisation relative à l'exploitation de son site de fabrication de films PVC sur le territoire de la commune de Château-Thierry.

MICHEL DARD
Commissaire Enquêteur

Département de l'Aisne
Commune de CHÂTEAU-THIERRY



© cifra

CONCLUSIONS MOTIVÉES ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR
concernant la demande d'autorisation présentée par la société CIFRA
au titre de la régularisation relative à l'exploitation de son site de
fabrication de films PVC sur le territoire de la commune de Château-Thierry

date de l'enquête publique:
du lundi 9 septembre 2013 inclus au mardi 8 octobre 2013 inclus

Département de l'Aisne-Arrêté préfectoral n° IC/2013/122 relatif à la demande d'autorisation présentée par la société CIFRA, au titre de la régularisation relative à l'exploitation de son site de fabrication de films PVC sur le territoire de la commune de Château-Thierry.

Table des matières

1. CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR 3

- 1.1. *La procédure*
- 1.2. *Le projet soumis à l'enquête*
- 1.3. *Le déroulement de l'enquête*
- 1.4. *Les observations recueillies*
- 1.5. *Conclusions du commissaire enquêteur*

2. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR 6

Département de l'Aisne-Arrêté préfectoral n° IC/2013/122 relatif à la demande d'autorisation présentée par la société CIFRA, au titre de la régularisation relative à l'exploitation de son site de fabrication de films PVC sur le territoire de la commune de Château-Thierry.

1. CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1.1. La procédure

Je, soussigné, Michel Dard, désigné commissaire enquêteur titulaire par décision n° E13000208/80 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens en date du 9 juillet 2013 constate que l'enquête publique ayant pour objet «*la demande d'autorisation présentée par la société CIFRA, au titre de la régularisation relative à l'exploitation de son site de fabrication de films PVC sur le territoire de la commune de Château-Thierry*». s'est déroulée du lundi 9 septembre 2013 inclus au mardi 8 octobre 2013 inclus, selon les termes de l'arrêté préfectoral IC/2013/122 du 19 août 2013 qui en définissaient l'organisation.

Monsieur Lionel Suisse a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour cette même enquête.

Elle n'a été entachée d'aucune irrégularité, les mesures de publicité ayant été scrupuleusement respectées.

Les cinq permanences édictées dans l'arrêté préfectoral ont été tenues dans les locaux de la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Château-Thierry les lundi 9 septembre 2013 de 9h00 à 12h00, mercredi 18 septembre 2013 de 14h00 à 17h00, samedi 28 septembre 2013 de 9h00 à 12h00, jeudi 3 octobre 2013 de 16h00 à 19h00 et mardi 8 octobre 2013 de 9h00 à 12h00.

En dehors des permanences du commissaire enquêteur, le public a pu consulter le dossier aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public, du lundi au jeudi de 9:00 à 12:00 et de 12:00 à 17:30, le vendredi de 9:00 à 12:00 et de 14:00 à 17:00 et le samedi de 9:30 à 11:30.

1.2. Le projet soumis à l'enquête

Le projet soumis à enquête concerne – comme rapporté plus haut – la demande d'autorisation d'exploiter une installation de fabrication de film PVC sur le territoire de la commune de Château-Thierry présentée par la société CIFRA. Il consiste notamment en la production de films PVC calandrés en rouleaux ou en plaques souples ou rigides, la spécificité de l'entreprise étant notamment la production de film recyclé.

Cette demande s'inscrit dans le cadre d'une régularisation administrative. En effet, alors que l'unité de fabrication de films PVC existe depuis le 2 janvier 1989, les capacités de production de la société ayant augmenté, il convenait de soumettre l'ensemble du site au crible des dispositions du Code de l'Environnement et notamment de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le contenu du dossier de régularisation administrative mis à enquête comprend, conformément à la réglementation en vigueur, les documents énumérés ci-après:

- un **dossier de demande d'autorisation d'exploiter** comprenant :
 - o Une lettre de demande du Président du Directoire de l'entreprise
 - o Un rapport de présentation

Département de l'Aisne-Arrêté préfectoral n° IC/2013/122 relatif à la demande d'autorisation présentée par la société CIFRA, au titre de la régularisation relative à l'exploitation de son site de fabrication de films PVC sur le territoire de la commune de Château-Thierry.

- o Une carte de situation au 1/25 000° indiquant l'emplacement de l'installation
- o Un plan cadastral au 1/2500° des abords de l'installation
- o Un plan d'ensemble de l'installation à l'échelle 1/700°
- o Une **étude d'impact**
- o Un résumé non technique de l'étude d'impact
- o Une **étude de dangers**
- o Un résumé non technique de l'étude de dangers
- o Une évaluation du **risque sanitaire**
- o Une notice Hygiène-Sécurité
- o 5 annexes: 1. Implantation, 2. Étude d'impact, 3. Bruit, 4. Plan de gestion des solvants, 5. Étude des dangers

– **l'avis de l'autorité départementale**

1.3 Le déroulement de l'enquête

Il n'y a pas eu d'incident particulier à signaler au cours de cette enquête. Les dates d'application, conditions d'affichage et surtout la publicité de l'enquête ont été réalisées conformément à l'arrêté préfectoral et à la réglementation en vigueur concernant les enquêtes publiques sur les ICPE. Enfin, monsieur le Maire de Château-Thierry et les personnes de son secrétariat se sont attachés à répondre au mieux aux exigences de la présente enquête et ont montré à l'occasion de chaque permanence une écoute et une disponibilité bienvenues.

1.4. Les observations recueillies

Aucune personne ne s'est présentée au cours des cinq permanences, aucune observation n'a été inscrite sur le registre d'enquête, aucun courrier autre que la copie de la délibération du Conseil municipal de Château-Thierry ne m'a été remis.

1.5. Conclusions du commissaire enquêteur

Manifestement, le projet soumis à enquête n'a suscité aucun intérêt auprès des populations concernées. On peut s'étonner également qu'aucune des six enseignes jouxtant le terrain de CIFRA n'ait dépêché un de ses représentants au moins à titre d'information.

Si le site de l'entreprise a pour adresse le terme Zone Industrielle, il n'en convient pas moins pour un nouveau Candidat de considérer qu'il se trouve plutôt dans une zone commerciale si l'on en juge par le nom des enseignes qu'on y trouve: Intermarché, Kiabi, Leclerc, Feu Vert, Bricorama ... Et de fait les sept cheminées de l'entreprise ne manquent pas étonner de prime abord.

Département de l'Aisne-Arrêté préfectoral n° IC/2013/122 relatif à la demande d'autorisation présentée par la société CIFRA, au titre de la régularisation relative à l'exploitation de son site de fabrication de films PVC sur le territoire de la commune de Château-Thierry.

Fort heureusement, aux plans de la santé, de la sécurité comme de la salubrité publique, CIFRA s'attache à se conformer au mieux à la législation en vigueur pour ce qui relève :

- des rejets atmosphériques provenant de la combustion du gaz naturel des chaudières alimentant le process et les aérothermes ;
- des émissions des composés organiques volatils ;
- des flux thermiques confinés en grande partie dans les limites de l'entreprise ;
- d'éventuelles pollutions accidentelles ;
- du bruit ;
- du risque incendie.

Département de l'Aisne-Arrêté préfectoral n° IC/2013/122 relatif à la demande d'autorisation présentée par la société CIFRA, au titre de la régularisation relative à l'exploitation de son site de fabrication de films PVC sur le territoire de la commune de Château-Thierry.

2. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Après avoir

- ◆ étudié les documents composant le dossier soumis à enquête,
- ◆ rencontré à deux reprises Monsieur Michel PY, Président du directoire de la société CIFRA, la première fois débouchant sur une visite des lieux en compagnie de Lionel Suisse, Commissaire enquêteur suppléant et la seconde à l'occasion de la remise du procès-verbal de notification,
- ◆ assuré les permanences prévues dans la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Château-Thierry,

Constatant

- ◆ que l'enquête publique s'est déroulée dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur,
- ◆ une participation inexistante du public au projet de régularisation administrative,

Considérant

- ◆ que l'avis de l'Autorité Environnementale n'est assorti d'aucune réserve, concluant qu'ont été bien pris en compte les objectifs de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national;
- ◆ les termes des réponses franches et sincères apportées par Monsieur Michel PY à mes interrogations;

Je, soussigné, Michel Dard, Commissaire-Enquêteur, donne un **AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation présentée par la société CIFRA, au titre de la régularisation relative à l'exploitation de son site de fabrication de films PVC sur le territoire de la commune de Château-Thierry.

Fait à Neuilly-Saint-Front, le 3 novembre 2013,

